



GUIDE PRATIQUE DU CRÉATEUR

Choisir sa structure juridique

Micro-entreprise, EURL, SARL, SASU, SAS, SA, SCI :
comprendre, comparer et décider en confiance pour donner à
votre projet le cadre qui lui ressemble.

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE

Créateurs d'entreprise & indépendants

ÉDITION

Mise à jour 2026

L'ÉDITO

Un choix fondateur, pas une formalité

La forme juridique que vous donnez à votre activité n'est pas une simple case à cocher au moment de l'immatriculation. Elle conditionne votre niveau de **responsabilité**, le montant de vos **charges sociales**, votre **fiscalité**, votre capacité à **vous associer** ou à **lever des fonds**, et jusqu'à votre protection personnelle en cas de coup dur.

Il n'existe pas de « meilleure » structure dans l'absolu : il existe celle qui correspond à votre projet, à vos revenus attendus, à votre

situation familiale et à vos ambitions. Une bonne décision aujourd'hui vous évite des arbitrages coûteux demain.

Ce guide vous accompagne pas à pas : les questions à vous poser, un comparatif clair, une fiche par statut, les régimes social et fiscal expliqués simplement, des cas concrets, la check-list des démarches, et, parce que c'est notre métier, les protections à anticiper selon votre choix.

7 statuts décryptés	4 questions décisives	3 profils d'exemple	I interlocuteur dédié
------------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------

Ce document a une vocation pédagogique et ne se substitue pas à un conseil personnalisé (expert-comptable, avocat, conseiller Auraline).

OI AVANT DE CHOISIR

Les 4 questions qui décident de tout

Avant de comparer les statuts, clarifiez votre projet. Vos réponses à ces quatre questions élimineront naturellement la moitié des options.

Seul ou à plusieurs ?

Seul, vous regardez vers l'EI, l'EURL ou la SASU. À plusieurs, vers la SARL, la SAS ou la SA. Une réponse qui structure immédiatement le champ des possibles.

Quel risque pour mon patrimoine ?

Activité à faibles engagements ou investissements lourds, dettes potentielles ? La société (responsabilité limitée aux apports) protège mieux que l'entreprise individuelle.

Quels revenus & quelle protection ?

Le statut social du dirigeant (TNS ou assimilé salarié) change le coût de vos charges et votre couverture. Arbitrage central entre économie de cotisations et étendue de protection.

Quelles ambitions de croissance ?

Tester une activité, rester indépendant ou accueillir des investisseurs et des salariés ? La SAS offre la souplesse attendue par les financeurs ; la micro convient au démarrage léger.

O2 MODE D'EMPLOI

Votre arbre de décision

Combien de personnes portent le projet ?	
JE SUIS SEUL Activité légère, je teste : → Micro-entreprise / EI Je veux le cadre « société » : → EURL (régime TNS, fiscalité souple) → SASU (assimilé salarié, dividendes optimisés)	NOUS SOMMES PLUSIEURS Cadre maîtrisé, peu d'associés : → SARL (fonctionnement encadré par la loi) Souplesse, investisseurs, salariés : → SAS (statuts sur mesure) Grand projet, levée importante : → SA (gouvernance structurée)
Projet immobilier (détenir & gérer des biens) ? La SCI s'ajoute à votre structure d'exploitation pour organiser et transmettre le patrimoine.	

Ce schéma oriente ; il ne remplace pas l'étude de votre situation. Les fiches qui suivent détaillent chaque statut.

03 VUE D'ENSEMBLE

Le comparatif en un coup d'œil

Les sept statuts confrontés sur les six critères qui pèsent le plus dans la décision.

STATUT	Associés	Responsabilité	Capital min.	Statut social du dirigeant	Imposition par défaut
Micro / EI	1 (vous seul)	Limitée au patrimoine pro.	Aucun	TNS	IR
EURL	1	Limitée aux apports	1 € (libre)	TNS (gérant associé)	IR (option IS)
SARL	2 à 100	Limitée aux apports	1 € (libre)	TNS si gérant majoritaire	IS (option IR)
SASU	1	Limitée aux apports	1 € (libre)	Assimilé salarié	IS (option IR)
SAS	2 ou +	Limitée aux apports	1 € (libre)	Assimilé salarié	IS (option IR)
SA	2 (7 si cotée)	Limitée aux apports	37 000 €	Assimilé salarié	IS
SCI	2 ou +	Indéfinie, non solidaire	1 € (libre)	Selon gérant	IR (option IS)

TNS, Travailleur non salarié (cotisations ~45 % du revenu, protection essentielle)

Assimilé salarié, Régime général (cotisations ~80 % du net, protection étendue, hors chômage)

IR, Impôt sur le revenu (bénéfices imposés au nom de l'associé)

IS, Impôt sur les sociétés (15 % jusqu'à 42 500 € de bénéfice sous conditions, puis 25 %)

O4 STATUT PAR STATUT

Les fiches détaillées

Pour chaque statut : à qui il s'adresse, ses caractéristiques clés, ses atouts et ses points de vigilance.

EI

Micro-entreprise / Entreprise individuelle

Le démarrage le plus simple, en toute autonomie.

POUR QUI

Indépendant, activité testée ou complémentaire, faibles charges.

RESPONSABILITÉ

Patrimoine personnel protégé ; seul le patrimoine professionnel est engagé (depuis 2022).

FISCALITÉ & SOCIAL

IR, régime micro avec abattement ; cotisations TNS calculées en % du chiffre d'affaires.

AVANTAGES

- + Création gratuite et immédiate, comptabilité allégée.
- + Charges proportionnelles : pas de CA, pas de cotisations.
- + Franchise de TVA possible sous les seuils.

POINTS DE VIGILANCE

- Plafonds de CA (188 700 € vente / 77 700 € services).
- Charges non déductibles en micro ; pas d'associé possible.
- Protection sociale minimale à compléter soi-même.

EURL**Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée**

Le cadre « société » pour entreprendre seul.

POUR QUI

Entrepreneur seul voulant une société, sans dépasser les plafonds micro.

RESPONSABILITÉ

Limitée au montant des apports ; patrimoine personnel à l'abri.

FISCALITÉ & SOCIAL

IR par défaut, option IS ; gérant associé unique au régime TNS.

AVANTAGES

- + Choix IR / IS selon votre stratégie fiscale.
- + Cotisations TNS plus légères qu'en assimilé salarié.
- + Transformation en SARL simple si vous vous associez.

POINTS DE VIGILANCE

- Formalisme : statuts, annonce légale, comptabilité.
- Dividendes (part > 10 % du capital) soumis à cotisations.
- Protection sociale TNS à renforcer (prévoyance, retraite).

SARL**Société à responsabilité limitée**

Le cadre encadré pour les projets familiaux et à plusieurs.

POUR QUI

Associés (2 à 100) souhaitant un fonctionnement sécurisé par la loi.

RESPONSABILITÉ

Limitée aux apports de chaque associé.

FISCALITÉ & SOCIAL

IS par défaut (option IR 5 ans, ou SARL de famille) ; gérant majoritaire TNS.

AVANTAGES

- + Cadre rassurant : règles fixées par la loi, peu de litiges.
- + Statut de conjoint collaborateur possible.
- + Gérant majoritaire : cotisations TNS optimisées.

POINTS DE VIGILANCE

- Fonctionnement rigide, peu de liberté statutaire.
- Cession de parts encadrée (agrément).
- Moins attractive pour des investisseurs externes.

SASU**Société par actions simplifiée unipersonnelle**

Souplesse et protection sociale du dirigeant, en solo.

POUR QUI

Entrepreneur seul visant la croissance et une bonne couverture sociale.

RESPONSABILITÉ

Limitée aux apports ; image de société établie.

FISCALITÉ & SOCIAL

IS par défaut (option IR) ; président assimilé salarié.

AVANTAGES

- + Protection sociale du régime général (hors chômage).
- + Dividendes non soumis aux cotisations sociales.
- + Passage en SAS immédiat à l'arrivée d'associés.

POINTS DE VIGILANCE

- Cotisations élevées sur la rémunération (~80 % du net).
- Pas de rémunération = pas de cotisation retraite.
- Rédaction des statuts à soigner.

SAS**Société par actions simplifiée**

La structure préférée des projets ambitieux et des investisseurs.

POUR QUI

Plusieurs associés, levées de fonds, entrée/sortie d'investisseurs.

RESPONSABILITÉ

Limitée aux apports.

FISCALITÉ & SOCIAL

IS par défaut (option IR) ; président assimilé salarié.

AVANTAGES

- + Grande liberté statutaire (gouvernance sur mesure).
- + Actions, BSPCE, clauses d'investisseurs facilités.
- + Dividendes hors cotisations sociales.

POINTS DE VIGILANCE

- Cotisations sociales élevées sur la rémunération.
- Statuts complexes : accompagnement recommandé.
- Liberté = responsabilité accrue dans la rédaction.

SA

Société anonyme

La forme des grandes entreprises et des projets cotés.

POUR QUI

Grands projets, capitaux importants, ouverture du capital au public.

RESPONSABILITÉ

Limitée aux apports ; capital minimum de 37 000 €.

FISCALITÉ & SOCIAL

IS ; dirigeants assimilés salariés ; conseil d'administration.

AVANTAGES

- + Crédibilité maximale auprès des partenaires financiers.
- + Accès aux marchés financiers (introduction en bourse).
- + Gouvernance structurée et transparente.

POINTS DE VIGILANCE

- Capital et formalisme lourds, peu adaptés aux TPE.
- Commissaire aux comptes souvent obligatoire.
- Coûts de fonctionnement élevés.

SCI

Société civile immobilière

Détenir, gérer et transmettre un patrimoine immobilier.

POUR QUI

Détenir un bien à plusieurs, séparer immobilier et exploitation, transmettre.

RESPONSABILITÉ

Indéfinie mais non solidaire, au prorata des parts.

FISCALITÉ & SOCIAL

IR par défaut (option IS irrévocable) ; objet civil, non commercial.

AVANTAGES

- + Transmission facilitée par donation de parts.
- + Sépare le patrimoine immobilier de l'activité.
- + Gestion collective organisée par les statuts.

POINTS DE VIGILANCE

- Responsabilité indéfinie sur les dettes sociales.
- Réservée à une activité civile (pas d'achat-revente).
- Comptabilité et assemblées à tenir rigoureusement.

05 LES DEUX ARBITRAGES CLÉS

Régime fiscal & régime social, expliqués

Deux décisions traversent tous les statuts et pèsent directement sur ce que vous gardez réellement en poche.

1. Comment vos bénéfices sont imposés : IR ou IS

IMPÔT SUR LE REVENU, IR

Les bénéfices sont ajoutés à vos revenus personnels et imposés au barème progressif. Pas de distinction entre l'argent de l'entreprise et le vôtre.

Intéressant si : bénéfices modestes, tranche d'imposition faible, début d'activité.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, IS

La société paie l'impôt sur son bénéfice (15 % jusqu'à 42 500 € sous conditions, puis 25 %). Vous n'êtes imposé que sur ce que vous versez.

Intéressant si : bénéfices réinvestis, pilotage de la rémunération, tranche élevée.

2. Votre statut social : TNS ou assimilé salarié

Critère	Travailleur non salarié (TNS)	Assimilé salarié
Concerné	EI, EURL, gérant majoritaire SARL	Président SASU/SAS, gérant minoritaire SARL
Coût des cotisations	Plus faible (~45 % du revenu net)	Plus élevé (~80 % du salaire net)
Protection sociale	Essentielle, à compléter	Étendue (proche du salarié)
Assurance chômage	Non	Non (dirigeant)
À anticiper	Prévoyance, retraite, santé renforcées	Coût de charges, trésorerie

À retenir : le statut TNS coûte moins cher mais laisse des trous de couverture (indemnités journalières, invalidité, retraite). Quel que soit votre choix, une **prévoyance** adaptée comble l'écart, c'est précisément l'objet de la dernière section.

06 MISE EN SITUATION

Trois profils, trois choix

EI

LE TEST

Léa, graphiste freelance en lancement

Activité de services démarrée seule, revenus encore irréguliers, peu de charges. La **micro-entreprise** lui offre des formalités minimales et des cotisations proportionnelles. Elle basculera vers l'EURL ou la SASU dès que son chiffre d'affaires approchera les plafonds.

SASU

LA CROISSANCE

Karim, consultant en forte montée en charge

Bons revenus, volonté de se verser des dividendes et de conserver une protection sociale solide. La **SASU** (président assimilé salarié, dividendes hors cotisations) répond à ses besoins et se transformera en SAS s'il s'associe.

SARL

+ SCI

À DEUX

Sophie & Marc, artisans qui ouvrent leur atelier

Couple associé voulant un cadre clair et l'achat de leurs murs. La **SARL** (statut de conjoint, gérant majoritaire TNS) encadre l'exploitation, tandis qu'une **SCI** détient l'immobilier et prépare la transmission.

07 PASSER À L'ACTION

La check-list des démarches

Le chemin type une fois votre statut choisi. Les sociétés ajoutent quelques étapes par rapport à l'entreprise individuelle.

01 Rédiger les statuts

Société uniquement, objet social, capital, gérance, règles entre associés.

02 Déposer le capital social

Sur un compte bloqué (banque, notaire), attestation de dépôt des fonds.

03 Publier l'annonce légale

Société uniquement, dans un support habilité du département.

04 Immatriculer sur le Guichet unique

Dépôt du dossier sur le site de l'INPI, obtention du SIREN/SIRET.

05 Recevoir l'extrait Kbis

La carte d'identité officielle de votre entreprise.

06 Souscrire vos assurances & ouvrir le compte pro

RC Pro, multirisque, prévoyance du dirigeant, à caler avant le premier client.

08 QUESTIONS FRÉQUENTES

Vos questions, nos réponses

Peut-on changer de statut plus tard ?

Oui. Micro → EURL/SASU, EURL ↔ SARL, SASU → SAS : les évolutions sont fréquentes et organisées. Mieux vaut toutefois choisir une base cohérente pour limiter les frais de transformation.

Mon patrimoine personnel est-il protégé ?

En société (EURL, SARL, SASU, SAS, SA), la responsabilité est limitée aux apports. En EI, le patrimoine personnel est désormais séparé du patrimoine professionnel par défaut.

Le dirigeant cotise-t-il au chômage ?

Non, ni en TNS ni en assimilé salarié. C'est un point clé à couvrir par une garantie dédiée (assurance chômage du dirigeant, prévoyance).

EURL ou SASU pour démarrer seul ?

EURL si vous privilégiez des cotisations légères (TNS) ; SASU si vous voulez une protection sociale étendue et des dividendes hors cotisations. Tout dépend de votre rémunération cible.

Faut-il un capital de départ important ?

Non : 1 € suffit légalement pour la plupart des sociétés (hors SA, 37 000 €). Un capital crédible reste néanmoins utile face aux banques et partenaires.

Quand prendre une assurance ?

Dès la création, et idéalement avant le premier client. La RC Pro et la prévoyance ne sont pas des options : elles conditionnent la sérénité de votre activité.

09 LE CONSEIL AURALINE

Quel que soit votre statut, protégez-le

Choisir sa structure, c'est aussi en mesurer les zones de risque. Aucune forme juridique ne couvre seule votre responsabilité, vos revenus ou ceux de vos proches. Voici les protections à anticiper.

Responsabilité civile professionnelle

Couvre les dommages causés à un client ou un tiers dans le cadre de votre activité. Souvent obligatoire pour les professions réglementées, indispensable pour toutes.

Prévoyance du dirigeant

Comble les lacunes du régime TNS comme du régime général : arrêt de travail, invalidité, décès. Elle sécurise vos revenus et ceux de votre famille.

Mutuelle santé & contrat Madelin

Une complémentaire adaptée à votre statut, avec un cadre fiscal avantageux pour les TNS, et l'obligation de mutuelle collective dès le premier salarié.

Multirisque & protection des biens

Locaux, matériel, perte d'exploitation, cyber-risques : l'outil de travail protégé. Une SCI propriétaire des murs appelle sa propre couverture immobilière.

Le bon réflexe selon votre statut : en **EI ou EURL (TNS)**, priorité à la prévoyance et à la retraite, moins bien couvertes. En **SASU/SAS**, attention au chômage et aux arrêts non rémunérés si vous ne vous versez pas de salaire. À **plusieurs**, pensez à l'assurance homme-clé et à la garantie croisée entre associés.



Parlons de votre projet

Votre structure choisie, nous construisons ensemble les protections qui vont avec, sans superflu, à la hauteur de vos enjeux. Un conseiller dédié, une étude personnalisée, et la sérénité d'avancer bien couvert.

EMAIL

contact@auralineassurances.fr

SITE

www.auralineassurances.fr

La confiance au cœur de vos protections